

Pôle Vivre la Ville
Département Vie des Quartiers
Direction de la Proximité
Mairie Sud Rocade
☎ 04.13.60.50.15

Référence : 24-032

**Avenant à la Convention de mise à disposition de locaux
du 21 septembre 2023**

Conclu entre les soussignés :

La Ville d'Avignon, représentée par Cécile HELLE, Maire agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 4 Juillet 2020, ci-après désignée la Commune.

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 août 2020 de Madame Amy MAZARI-ALLEL, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision

D'une part, dénommée « La Ville »

et

Monsieur Philippe FRISONI
Président

agissant pour :

L'Association Franco Italienne d'Avignon
1, rue Jules Gaillard
84000 AVIGNON

Ci-après dénommée « Le Preneur »,
D'autre part,

VISAS :

Vu l'article L 2144-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu, en date du **18 janvier 2024**, la demande de l'association de bénéficier de créneaux horaires supplémentaires, pour l'organisation « Il Circolo di conversazione »

ARTICLE 1 :

L'article 6 de la convention initiale en ce qui concerne le créneau horaire attribué est modifié comme suit :

- Se rajoutent : les mardis de 14 heures à 16 heures

ARTICLE 2 :

Tous les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait à Avignon, le

Pour le Preneur
Le Président en exercice

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée à la Vie Associative
Amy MAZARI-ALLEL